

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 27 mai 2010 à Villemoirieu

## COMPTE RENDU DETAILLE

**Présents** : Mesdames, Messieurs GENTIL, BELLON (Annoisin-Châtelans), COURSIMAULT, FERRET (Chamagnieu), DESVIGNES, BOUVIER PATRON, LALICHE (Chozeau), MOYNE-BRESSAND, NEYRET, DUPRAS, NKAOUA (Crémieu) DAÏNA, (Dizimieu), MERLE ZAMBERNARDI (Frontonas), CHOLLIER, LAJOIE (Hières sur Amby), BASSET, ANDREOSSO (La Balme les Grottes), BRENIER (Leyrieu), BOURGIER, CAVAGNIS (Moras), TESTE, QUILES (Optevoz), PERROT, MICHUT (Panossas), BLERHOT, DAUTRIAT, BEKHIT, DESCAMPS, LEVY (St-Romain-de-Jalionas), FRACHETTE (Siccieu) GINON (Soleymieu), VIALLET (Verna), MOLINA (Veyssilieu) HOTE, MILLOT, COSSIAUX, VARCELICE (Villemoirieu).

**Absents excusés** : Mesdames, Messieurs GASC (Crémieu), BRAILLON (Dizimieu), LAMBERTI (Frontonas), CHAPIT (La Balme les Grottes), BRYNIARSKI (Leyrieu), BOUCHET (St Romain de Jalionas), BERTHOLON (Soleymieu), VISIER (Verna), SPITZNER (Vertrieu), MAZZARO (Veyssilieu), BRACCO (Villemoirieu)

---

### 1<sup>ère</sup> partie de 18h00 à 18h30

Présentation par H&D (opérateur pour le compte de la CC de l'Isle Crémieu, chargé du suivi et de l'animation) de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) qui est en cours sur le territoire communautaire. Présentation par Monsieur VELLUET, directeur adjoint de H&D.

### 2<sup>ème</sup> partie – A partir de 18h30

**1 - approbation des comptes rendu des conseils communautaires du 30 mars 2010 et du 29 avril 2010**

**2 - points par compétence**

#### Développement économique :

- *Délibération* : demande de subvention au titre de la DGE 2010 pour le giratoire d'Hières sur Amby : autoriser le président à signer la demande
- *Délibération* : ZA 4 vies pour requalification : acquisition d'une bande de terrain
- *Délibération* : vente de terrain à l'entreprise Montalieu Express sur la ZA des Petites Champagnes

- *Délibération* : ZA de Beptenoud Nord : convention de servitude électricité réseau distribution France/CCIC

#### Voirie

- *Délibération* : Délibération de principe sur les travaux de voirie 2010 sur la commune de Chozeau, chemin de l'étang.
- *Délibération* : délibération de principe concernant les travaux de voirie 2010 sur la commune de la Balme les Grottes, montée Saint Roch
- *Délibération* : délibération de principe concernant les travaux de voirie 2010 sur la commune d'Optevoz, chemin de la Fouesse
- *Délibération* : délibération de principe concernant les travaux de voirie 2010 sur la commune de Saint Romain de Jalionas, chemin des vignes

#### Culture

- *Délibération* : festival l'Isle en scène 2010 : tarifications et choix des intervenants

#### Administration générale

- *Délibération* : création de l'emploi de rédacteur territorial correspondant à la fonction de chargé de la commande publique
- *Délibération* : désignation d'un représentant communal au sein des commissions de la CC de l'Isle Crémieu

#### Action sociale

- *Dossier* : point sur le pôle petite enfance

Monsieur MOLINA annonce aux conseillers communautaires sa décision de retirer les 4 délibérations liées au pôle petite enfance prévues initialement à l'ordre du jour.

- *Délibération* : acquisition de terrain auprès de Madame Yvonne BARBIER pour la construction du pôle petite enfance
- *Délibération* : terrain pour le pôle petite enfance : indemnisation du locataire, Monsieur BARBIERI, exploitant agricole
- *Délibération* : création d'une voie publique d'intérêt communautaire sur la commune de Villemoirieu en vue de l'aménagement du pôle petite enfance
- *Délibération* : autorisation du président à déposer un nouveau permis de construire sur la commune de Villemoirieu pour la construction du pôle petite enfance

### **3 - Questions diverses**

- Natura 2000 – Présentation du dossier
- Report de la visite de Monsieur le Sous-préfet.

#### ► Vérification du quorum :

- existence de pouvoirs nombre de votants :3 (Monsieur GASC donne pouvoir à Mr NKAOUA – Monsieur LAMBERTI donne pouvoir à Madame MERLE – Monsieur SPITZNER donne pouvoir à Monsieur MOLINA).

- nombre de votants : 41

► Nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur MILLOT est nommé secrétaire de séance.

► Nomination d'auxiliaires de séance : Mesdames PICARD et BARRILLOT, Monsieur NOVOTNY.

## **1 – Approbation des comptes rendus des conseils communautaires du 30 mars 2010 et du 29 avril 2010**

Le président demande au conseil de communauté de valider les comptes rendus des conseils de communauté qui se sont tenus le 30 mars et le 29 avril dernier.

Le compte rendu du conseil de communauté du 30 mars 2010 est adopté à l'unanimité. Monsieur MILLOT fait remarquer cependant, puisqu'il présidait la séance du 30 mars dernier, que figurent, dans ce compte rendu, des phrases qui n'ont pas été prononcées mais que pour apaiser la situation, il s'en tiendra là.

Le compte rendu du conseil de communauté du 29 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

## **2 – Présentation par H&D (opérateur pour le compte de la CC de l'Isle Crémieu, chargé du suivi et de l'animation) de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) en cours sur le territoire communautaire.**

Monsieur ASLANIAN présente Monsieur VELLUET, directeur adjoint de H&D. L'OPAH, qui vise essentiellement le secteur privé, est une opération qui a du mal à démarrer. Un budget de 1 100 000 euros est prévu pour réhabiliter 164 logements. 2 réunions publiques ont été organisées à Hières sur Amby et à Crémieu sans grand succès.

Monsieur VELLUET présente à nouveau l'OPAH aux conseillers communautaires, cette opération étant lancée depuis maintenant 6 mois. Il souhaite ainsi mobiliser les élus pour mieux communiquer sur cette opération.

Cette OPAH permet d'apporter des conseils techniques et financiers nécessaires à la réalisation de projets pouvant concerner des propriétaires bailleurs ou des propriétaires occupants afin de :

- Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et handicapés
- Cibler les propriétaires occupants à faible ressources pour des travaux d'amélioration de leur logement (ex : réduction des charges énergétiques)
- Lutter contre l'insalubrité
- Améliorer le confort des logements existants
- Développer une offre de logement locatif à loyers maîtrisés et à charges maîtrisées
- Lutter contre l'insalubrité et la précarité énergétique
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables.

Monsieur VELLUET présente l'équipe de l'OPAH et donne les dates des permanences (voir diaporama ci-joint).

Il donne également quelques éléments chiffrés concernant ce premier semestre.

70 contacts ont eu lieu mais 2/3 des propriétaires occupants dépassaient les plafonds de ressource.

7 dossiers ont été déposés dont 5 dossiers « handicap » et 1 dossier « précarité énergétique ». Un contact Propriétaire Occupant éligible sur deux a fait l'objet d'un dossier.

25 projets locatifs ont été étudiés pour 36 logements dont 8 logements insalubres.

Un premier bilan a pu donc être réalisé :

- Le potentiel ciblé et les thématiques prioritaires de l'OPAH ressortent très nettement dans les premiers contacts (insalubrité, handicap, maîtrise des consommations énergétiques)
- Les premiers résultats chez les PO sont visibles (sur le handicap et la précarité énergétique)
- Le potentiel locatif est là. L'habitat insalubre est abondant. Les projets concernent à plus de 80% de l'offre nouvelle (transformation d'usage ou résorption de vacance de longue date). Les projets locatifs portent quasi exclusivement sur des travaux lourds, au-delà de 1000 €/m<sup>2</sup>.
- Tout le territoire est concerné par l'OPAH et ses thématiques
- La communication doit être permanente et soutenue; L'OPAH a besoin d'être relayée par les communes

Monsieur VELLUET donne ensuite quelques exemples concrets de logements pouvant bénéficier de l'OPAH, notamment dans le cas de la lutte contre l'insalubrité, dans le cadre de la MOUS départementale – Lutte contre l'Habitat Indigne.

Monsieur MILLOT remarque que 2/3 des demandes sont rejetées car les ressources des demandeurs sont supérieures aux plafonds.  
Pourquoi ne pas plus communiquer sur ces montants, ce qui éviterait aux personnes « d'essayer » des refus.

Monsieur VELLUET répond que ces indications ne sont pas données du fait de la confusion qui peut exister sur les plafonds de ressource et les montants à prendre en compte. D'autre part, H&D peut accompagner aussi des personnes sur d'autres sujets comme une amélioration énergétique ou autre.

Monsieur MOYNE BRESSAND trouve inadmissible que des logements insalubres puissent être encore loués par des propriétaires exploitant leurs locataires. Ce comportement est absolument anormal et bien souvent, en cas de problème, c'est le maire qui doit régler les litiges.

Monsieur VELLUET répond que des possibilités existent, dénonciation à la DASS, intervention de la MOUS. De plus, la loi impose au propriétaire de reloger à ses frais le locataire pendant le temps des travaux.

Monsieur ASLANIAN conclut en disant que lors du diagnostic du PLH, il avait été recensé 2200 locataires concernés par des conditions d'inconfort. Il y a donc un grand réservoir de logements à réhabiliter.  
Il demande aux communes de relayer l'information auprès des administrés sur la mise en place de l'OPAH.

Monsieur MOLINA remercie Monsieur VELLUET, qui reste à la disposition des élus, pour tout complément d'information.

### 3 – Dossiers par compétence

#### 3-1 Développement économique

**Rapporteur : Monsieur Pierre PERROT, vice-président en charge du développement économique**

3-1-1 *Délibération* : création d'un carrefour giratoire : demande de subvention au titre de la DGE 2010

#### Délibération

Monsieur le vice-président en charge du développement économique rappelle le projet d'aménagement de la zone d'activités Les Petites Champagnes sur la commune de Hières sur Amby.

Ce projet comprend la création d'un giratoire pour l'accès à cette zone d'activités à partir de la RD 65 et pour sécuriser une intersection dangereuse par le dévoiement de la RD65h. Cette opération est éligible à la DGE.

Le montant estimatif des travaux à effectuer s'élève à la somme globale de 844 703 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- Financement CC de l'Isle Crémieu : 675 703 € HT (autofinancement ou emprunt)
- Subvention DGE : 169 000€.

Monsieur le vice-président en charge du développement économique demande au conseil :  
- d'approuver l'opération  
- de bien vouloir autoriser le président à demander une subvention auprès de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité

- approuve l'opération de création d'un giratoire sur la RD 65 et le dévoiement de la RD65h.
- autorise le président à effectuer cette demande de subvention et à signer tout document nécessaire à cette demande.

3-1-2 *Délibération* : ZA les 4 vies à Frontonas : acquisition d'une bande de terrain

#### Délibération

Le vice-président en charge du développement économique rappelle le projet de requalification environnementale de la zone d'activités des 4 vies à Frontonas.

Dans le cadre de cette opération et notamment pour la remise en état de la voirie, la communauté de communes pourrait se porter acquéreur d'une bande de terrain de 80m<sup>2</sup>.

Il s'agirait des parcelles suivantes :

- 45 m<sup>2</sup> détachés respectivement de la parcelle D1081 (coté ouest de celle-ci), appartenant à messieurs MEZIAS et BUTTIN, et

- 35 m<sup>2</sup> détachés respectivement de la parcelle D1082 (coté ouest de celle-ci), appartenant à madame CHARNET et messieurs BUTTIN et DUPASQUIER.

Des contacts ont été pris avec les propriétaires de cette bande de terrain et des accords ont aboutis pour l'acquisition des 80 m<sup>2</sup> au prix de 27 € TTC/ m<sup>2</sup>, soit un montant global de 2 160€ TTC, réparti entre les copropriétaires respectifs.

Ainsi, le vice-président en charge du développement économique demande l'autorisation au conseil de signer tous les actes correspondants à cette acquisition de bande de terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise le vice-président en charge du développement économique à signer tous les documents correspondants à cet achat.

3-1-3 *Délibération* : ZA des Petites Champagnes Hières sur Amby : vente de terrain à la société Montalieu Express

#### Délibération

Le vice-président en charge du développement économique informe le conseil de communauté que Monsieur CHOPIN, gérant de la société de logistique MONTALIEU Express, a sollicité la communauté de communes de l'Isle Crémieu pour l'acquisition d'une partie de la parcelle AC 608, d'une surface d'environ 4 600 m<sup>2</sup>.

Le projet de développement de cette société spécialisée dans le transport, actuellement en location dans des locaux inadaptés, a été présenté à la commune de Hières sur Amby qui a répondu favorablement à son implantation sur la ZA des Petites Champagnes. De plus, la commission développement économique du 20 avril 2010 n'a pas fait d'observations sur le projet.

Ainsi, le vice-président en charge du développement économique demande l'autorisation au conseil de céder environ 4 600 m<sup>2</sup> détachés de la parcelle AC 608 à Monsieur CHOPIN, ou toute autre personne physique ou morale qu'elle se substituerait et dont elle restera solidaire au prix de 20 € HT / m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise le vice-président en charge du développement économique à signer tous les documents correspondants à cette vente.

3-1-4 *Délibération* : ZA de Beptenoud Nord : convention de servitude électricité réseau distribution France/ CCIC

#### Délibération

Le vice-président en charge du développement économique informe qu'une convention de servitude doit être signée entre ERDF (électricité réseau distribution France) et la communauté de communes de l'Isle Crémieu, afin d'alimenter en électricité un terrain contigu à la ZA de Beptenoud Nord, à Villemoirieu.

Il s'agit d'enfouir un câble électrique basse tension 240-400 volts, dans une tranchée d'une longueur totale d'environ 10 mètres, en bordure de la propriété de la communauté de communes de l'Isle Crémieu, parcelle n° 460, section n AC du plan cadastral de la commune de Villemoirieu, lieu-dit Beptenoud.

*Aussi, le vice-président en charge du développement économique demande au conseil l'autorisation de signer la convention de servitude avec ERDF.*

*Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise le président à signer la convention de servitude avec ERDF pour l'enfouissement d'un câble électrique sur la parcelle sise à Villemoirieu cadastrée AC n°460, et tous autres documents se rapportant à ce projet.*

### **3-2 Voirie**

**Rapporteur : Monsieur Christian MILLOT, vice-président en charge de la voirie**

**3-2-1 Délibération :** Délibération de principe concernant les travaux de voirie 2010 sur la commune de Chozeau, chemin de l'étang

#### **Délibération**

*Le vice-président en charge de la voirie informe le conseil que la communauté de communes de l'Isle Crémieu va réaliser des travaux de voirie sur la commune de Chozeau, chemin de l'étang.*

*Les statuts de la communauté de communes précisent que dans les cas de changements de structure pour les voiries d'intérêt communautaire, la commune prendra à sa charge le surcoût entraîné par ces modifications.*

*Avant de commencer ces travaux, il convient de répartir les participations respectives sur la base des estimations connues. La participation communale se décomposerait comme suit :*

- *Total du chantier : 10 891.65 € HT*
- *A la charge de la CCIC : 6 020.25 € HT*
- *A la charge de la commune de Chozeau : 4 871.40 € HT*

*Les montants définitifs seront arrêtés par une nouvelle délibération à la fin du chantier en fonction des coûts réels.*

*La commune de Chozeau devra prendre une délibération concordante pour entériner cette proposition.*

*Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :*

- *approuve cette proposition,*
- *autorise le vice-président à signer tous les actes administratifs correspondants.*

**3-2-2 Délibération :** Délibération de principe concernant les travaux de voirie 2010 sur la commune de la Balme des Grottes, montée Saint Roch

#### **Délibération**

*Le vice-président en charge de la voirie informe le conseil que la communauté de communes de l'Isle Crémieu va réaliser des travaux de voirie sur la commune de La Balme les Grottes, Montée St Roch.*

*Les statuts de la communauté de communes précisent que dans les cas de changements de structure pour les voiries d'intérêt communautaire, la commune prendra à sa charge le surcoût entraîné par ces modifications.*

*Avant de commencer ces travaux, il convient de répartir les participations respectives sur la base des estimations connues. La participation communale se décomposerait comme suit :*

- *Total du chantier : 16 582 € HT*
- *A la charge de la CCIC : 11 642.75€ HT*
- *A la charge de la commune de La Balme les Grottes: 4 939.25 € HT*

*Les montants définitifs seront arrêtés par une nouvelle délibération à la fin du chantier en fonction des coûts réels.*

*La commune de La Balme les Grottes devra prendre une délibération concordante pour entériner cette proposition.*

*Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :*

- *approuve cette proposition,*
- *autorise le vice-président à signer tous les actes administratifs correspondants.*

*3-2-3 Délibération : Délibération de principe concernant les travaux de voirie 2010 sur la commune d'Optevoz, chemin de la Fouesse*

#### *Délibération*

*Le vice-président en charge de la voirie informe le conseil que la communauté de communes de l'Isle Crémieu va réaliser des travaux de voirie sur la commune d'Optevoz, chemin de la fouesse.*

*Les statuts de la communauté de communes précisent que dans les cas de changements de structure pour les voiries d'intérêt communautaire, la commune prendra à sa charge le surcoût entraîné par ces modifications.*

*Avant de commencer ces travaux, il convient de répartir les participations respectives sur la base des estimations connues. La participation communale se décomposerait comme suit :*

- *Total du chantier : 13 039 € HT*
- *A la charge de la CCIC : 10 137.55 € HT*
- *A la charge de la commune d'Optevoz: 2 901.45 € HT*

*Les montants définitifs seront arrêtés par une nouvelle délibération à la fin du chantier en fonction des coûts réels.*

*La commune d'Optevoz devra prendre une délibération concordante pour entériner cette proposition.*

*Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :*

- *approuve cette proposition,*
- *autorise le vice-président à signer tous les actes administratifs correspondants.*

2-2-4 *Délibération* : Délibération de principe concernant les travaux de voirie 2010 sur la commune de Saint Romain de Jalionas, chemin des vignes

#### Délibération

*Le vice-président en charge de la voirie informe le conseil que la communauté de communes de l'Isle Crémieu va réaliser des travaux de voirie sur la commune de St Romain de Jalionas, chemin des vignes.*

*Les statuts de la communauté de communes précisent que dans les cas de changements de structure pour les voiries d'intérêt communautaire, la commune prendra à sa charge le surcoût entraîné par ces modifications.*

*Avant de commencer ces travaux, il convient de répartir les participations respectives sur la base des estimations connues. La participation communale se décomposerait comme suit :*

- *Total du chantier : 19 816 € HT*
- *A la charge de la CCIC : 14 037.25 € HT*
- *A la charge de la commune de St Romain de Jalionas: 5 778.75 € HT*

*Les montants définitifs seront arrêtés par une nouvelle délibération à la fin du chantier en fonction des coûts réels.*

*La commune de St Romain de Jalionas devra prendre une délibération concordante pour entériner cette proposition.*

*Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité:*

- *approuve cette proposition,*
- *autorise le vice-président à signer tous les actes administratifs correspondants.*

---

Hors délibération

Monsieur MILLOT rappelle que les 4 communes impactées par ces 4 délibérations prises ce jour doivent délibérer à leur tour pour que soient engagés les travaux.

Une autre délibération de principe devra être prise au prochain conseil communautaire pour la commune de Chozeau.

### **3-3 Culture**

**Rapporteur : Madame Isabelle FRACHETTE, vice-présidente en charge de la culture**

3-3-1 *Délibération*: Festival Isle en Scène 2010 : tarifications et choix des intervenants

#### Délibération

*La vice-présidente en charge de la culture et du cadre de vie informe que la commission a réaffirmé son souhait de proposer une série de manifestations culturelles au printemps 2010.*

*La formule « concerts et patrimoine » va donc évoluer au profit de « l'Isle en Scène », festival dévolu précédemment au théâtre.*

*En effet, cette appellation semblait pertinente pour incarner l'esprit d'ouverture de ce nouveau festival, qui ne sera plus essentiellement consacré à la musique classique et au patrimoine, mais tourné vers toutes les formes d'animation culturelles.*

*Par ailleurs, pour assurer une meilleure visibilité et impact de l'événement, il a été jugé nécessaire de regrouper les manifestations sur une semaine.*

*La commission a décidé de fixer le festival du 2 au 6 juin 2010, en retenant comme intervenants sur les lieux suivants :*

- Mercredi 2 juin 2010 :
  - o 19h00 à la Salle des Fêtes de Frontonas : Charivari (Compagnie Cirque Autour. Cirque théâtralisé) – 1 571,95 € TTC
- Jeudi 3 juin 2010 :
  - o 20h30 Salle polyvalente du Lycée Paul Claudel de Villemoirieu : Mystère trio (concert jazz manouche) – 2 110 € TTC.
- Vendredi 4 juin 2010 :
  - o 20h30 Salle des fêtes de la Balme les Grottes : Transgunner (concert pop/rock) – 1 055 € TTC.
- Samedi 5 juin 2010 :
  - o 20h30 église de Chamagnieu : Les Musiciens du Louvre Grenoble (concert de musique baroque) – 3 692,50 € TTC.
- Dimanche 6 juin 2010 :
  - o 10h00 place de la mairie de Vertrieu : balade contée du village (Maison du Patrimoine de Hières sur Amby) – 358,80 € TTC + (Conteuse Delphine Forte) – 285 € TTC.

*La tarification suggérée par la commission culture et cadre de vie se décompose comme suit :*

- Plein tarif pour un concert : 8 €
- Tarif réduit pour un concert : 6 €
- Gratuité pour les moins de 12 ans.

*A noter que le spectacle d'ouverture du festival (« charivari ») sera gratuit, de même que la balade contée, quelque soit l'âge des spectateurs.*

*La communauté de communes prendra à sa charge les droits d'auteurs SACEM.*

*Les recettes provenant des entrées du public seront directement encaissées par la communauté de communes.*

*Il est rappelé ici que tous les frais inhérents à l'organisation de ce festival seront pris en charge par la communauté de communes de l'Isle Crémieu.*

*La vice-présidente en charge de la culture et du cadre de vie demande au conseil de communauté de l'autoriser à signer les contrats de vente des animations et des concerts, et ainsi que tous les arrêtés (nomination des préposés à la billetterie, modification du fonctionnement de la régie pour augmenter le montant du fonds de caisse) et tous documents liés à l'organisation du festival l'Isle en Scène.*

*Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité, approuve ces propositions et autorise la vice-présidente en charge de la culture et du cadre de vie à signer tous les documents correspondants à l'organisation du festival l'Isle en Scène.*

---

Hors délibération

Madame FRACHETTE informe les conseillers communautaires qu'une demande a été faite dans le cadre de l'animation des classes rurales pour que soient financés les transports des élèves pour des visites des sites patrimoniaux de l'Isle Crémieu. Les conseillers communautaires sont favorables à cette idée.

Monsieur BRENIER ajoute qu'il serait important aussi d'utiliser les compétences des troupes de spectacles existantes, comme celle de Leyrieu, par exemple permettant ainsi de s'approcher et de travailler avec des acteurs locaux et non pas, comme c'est le cas aujourd'hui, avec des artistes venant de Grenoble entre autres.

### **3-4 Administration générale**

**Rapporteur : Monsieur Adolphe MOLINA, président**

3-4-1 <i>Délibération</i> : création de l'emploi de rédacteur territorial correspondant à la fonction de chargé de la commande publique
---

Monsieur MOLINA rappelle la réflexion lancée au sein de la CC de l'Isle Crémieu sur le projet de création d'un poste de chargé de la commande publique.

De nouveaux dossiers vont être à gérer (réflexion sur le contenu de la compétence voirie, mise en place du PAVE, réflexion sur le développement économique et projet FISAC) alors que le personnel administratif n'arrive plus à assumer pleinement l'ensemble des dossiers gérés actuellement par l'EPCI.

De plus, la CC de l'Isle Crémieu doit s'assurer de la légalité et de la sécurité des procédures de marchés publics (A titre de rappel au 1<sup>er</sup> mai 2010, les marchés publics supérieurs à 4 000 € HT devront être passés en procédure adaptée, le seuil de 20 000 € HT étant diminué).

Il est nécessaire d'avoir également une veille juridique et de pouvoir établir des tableaux de bord nécessaire à la prospective.

Pour répondre à ces problématiques, Monsieur MOLINA propose de créer un emploi de rédacteur territorial correspondant à la fonction de chargé de la commande publique, placé sous la responsabilité technique du DGA.

Il rappelle que le bureau a donné un avis favorable à la création de ce poste lors de sa réunion en date du 18 mai 2010 et donne le contenu du poste, qui serait consacré essentiellement à la CC de l'Isle Crémieu avec une possibilité de conseil aux communes de l'ordre de 20% de son temps de travail.

### Contenu des missions de cet emploi :

Il s'agit avant tout d'une création de poste répondant à un réel besoin au sein de la CC de l'Isle Crémieu ; en effet, compte tenu du profil de poste, les missions qui seront confiées à cet agent seront nombreuses : sécuriser nos marchés et assister nos différents services dans leurs procédures, veille juridique,....

#### *Missions principales au sein de la CC de l'Isle Crémieu: la commande publique*

- Assistance et conseil aux élus
- Assistance aux services dans l'évaluation de leurs besoins
- Planification de la commande publique
- Sélection et négociation avec les entreprises
- Gestion administrative et juridique des procédures liées à une opération
- Contrôle, notification et solde des marchés
- Suivis financier et comptable des marchés
- Veille juridique et prospective
- Rédaction des cahiers des charges et des pièces administratives
- Mise en œuvre et suivi des procédures d'achat

#### *Missions secondaires :*

- Au sein de la CC de l'Isle Crémieu: Développement économique
- Assistance ponctuelle aux communes membres : il est rappelé ici que ce ne sera qu'une aide ponctuelle car la question de la responsabilité doit rester au niveau de chaque maître d'ouvrage (les communes). A noter que cette assistance existe déjà aujourd'hui pour certaines communes.

---

Monsieur MOLINA annonce qu'il s'agira d'embaucher un contractuel avec une durée de contrat d'un an ce qui permettrait de refaire le point en mai 2011 sur le bien fondé de cet emploi et la pérennité des finances de la CC de l'Isle Crémieu.

Madame MERLE estime qu'elle ne peut se prononcer sur le poste puisque avaient été demandés des éléments chiffrés qu'elle estime ne pas avoir à ce jour. De plus, un questionnaire a été envoyé aux communes pour connaître leurs besoins en marchés publics et ce poste serait consacré à la CC de l'Isle Crémieu sans que l'on connaisse le résultat des questionnaires.

Monsieur MOLINA répond que les réponses des communes ont été de l'ordre de 6, dont 2 réponses négatives. C'est pourquoi la règle du 80/20 paraît justifiée.

Quant aux éléments chiffrés, Monsieur MOLINA a toujours signalé qu'un poste à la CC de l'Isle Crémieu représentait environ 40 000 euros. Il estime qu'il a toujours été très prudent en matière d'embauche puisque la CC de l'Isle Crémieu est dans la moyenne inférieure comparativement aux autres structures.

Monsieur CHOLLIER pense que les communes ont besoin de conseil sur certains points de réglementation, notamment au niveau des marchés publics. Une aide peut être apportée non pas pour faire un montage total des dossiers mais pour s'assurer que le règlement a été respecté.

Monsieur BLERIOT ajoute que du fait de la modification du code des marchés publics, les communes vont être confrontées à des difficultés pour réaliser les appels d'offre etc. Il est favorable à la création de ce poste puisqu'il existe un réel besoin d'avoir au sein de l'EPCI un spécialiste. Il rappelle que la responsabilité appartiendra toujours aux maires, en cas de conseil aux communes.

Monsieur ZAMBERNARDI est favorable à l'amélioration de la sécurité des actes administratifs mais pense qu'il n'est pas possible de valider des postes au fil de l'eau. Il demande une approche globale des créations de postes jusqu'à la fin du mandat. Par contre, il pense, concernant le retour des questionnaires, que les communes n'ont pas appréhendé l'étendue de leurs besoins en marchés publics alors que le plafond a été abaissé à 4000 euros.

Monsieur MOLINA répond qu'il a déjà été présenté une simulation de création de postes, notamment pour le pôle petite enfance et qu'il considère que 10 postes sont à envisager pour les années à venir, 8 pour la petite enfance, dans le cadre du pôle petite enfance et 2 concernant les instructions des permis de construire s'il advenait que la CC de l'Isle Crémieu assure ce service pour le compte des communes.

De plus, en termes de finances, il travaille sur la loi de finances 2010 en menant une réflexion en parallèle sur la taxe additionnelle et l'augmentation de la TH.

Il est fort possible que les finances de la CC de l'Isle Crémieu soient augmentées à hauteur de 48000 euros si l'on se réfère aux textes de la réforme des collectivités territoriales. L'entreprise SAS va apporter quelques 150 000 euros et le potentiel de terrains disponibles est de 5 à 6 millions d'euros.

Monsieur MOLINA rappelle également que la dette est nulle.

Monsieur BOURGIER est favorable à la création de ce poste utile aux petites communes qui n'ont pas la possibilité d'avoir de tels services. Pour la commune de Moras, la CC de l'Isle Crémieu est un véritable service public.

Monsieur DESVIGNES ajoute que la commune de Chozeau est obligée, comme toutes les autres communes, de faire des MAPA pour un nombre important d'achats tels que les repas de la cantine, les fournitures scolaires etc... et qu'elle fait déjà appel aux personnes compétentes à la CC de l'Isle Crémieu.

Monsieur ANDREOSSO intervient également en rappelant qu'une collectivité ne peut plus prendre le risque de voir « avorter » des projets importants. Par ailleurs, Il rappelle que les entreprises non choisies attaquent régulièrement les collectivités en cas de non obtention des marchés.

Si les marchés sont mal définis, ce sont les gens de terrain qui en pâtissent lors de l'exécution.

De plus, quand on parle du coût de ce poste, il convient de mettre en face l'économie qu'il permet de réaliser.

Il suggère enfin que, si ce poste est créé, que soient tenus des tableaux de bord de suivi des conseils aux communes.

Monsieur MOYNE BRESSAND aurait aimé avoir une perspective d'emplois sur le futur compte tenu de l'interrogation du financement des collectivités locales néanmoins c'est un poste qui peut apporter un service nécessaire. Il termine ses propos en annonçant que c'est un poste demandé par le président en qui il réitère toute sa confiance.

Monsieur MOLINA l'en remercie et demande que l'on procède au vote.

### Délibération

*Vu l'avis favorable du Bureau en date du 18 mai 2010 s'agissant de cette création de poste, le président propose de créer un emploi de rédacteur territorial correspondant à la fonction de chargé de la commande publique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.*

*Le président rappelle que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et au grade ainsi créé sont inscrits au budget 2010.*

*Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à 38 voix pour et 3 absentions, se prononce favorablement pour créer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 un emploi de rédacteur territorial correspondant à la fonction chargé de la commande publique à temps complet.*

*3-4-2 Délibération : désignation d'un représentant communal au sein des commissions de la CC de l'Isle Crémieu*

### Délibération

*Le président rappelle que c'est au conseil de communauté de désigner sur proposition des communes, les membres des commissions de travail de l'EPCI (article 28 du règlement intérieur de la CC de l'Isle Crémieu).*

*La commune de Siccieu-St Julien-Carizieu a informé la CC de l'Isle Crémieu de changements concernant les représentants pour les commissions Développement économique et Voirie.*

*Aussi, sur proposition de cette commune, le président propose de désigner*

- *Pour la commission Développement économique*
  - o *Madame DREVET Yvette, membre titulaire*
  - o *Madame HASSKO Claire, membre suppléant*
- *Pour la commission Voirie*
  - o *Monsieur GENTIL Gérard, membre titulaire*
  - o *Monsieur CLAVEL Gilbert, membre suppléant*

*Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité, approuve cette proposition.*

*Avant de continuer à suivre l'ordre du jour, le président demande le huis clos selon l'art 10 du règlement intérieur de la CC de l'Isle Crémieu (sur la demande de trois membres ou du président, le conseil de communauté peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos) et selon l'art 5211-11 du CGCT – alinéa 2*

*Le conseil communautaire vote à l'unanimité le huis clos, conformément à l'art 5211-11 du CGCT.*

*Le public présent quitte la séance.*

#### 4. Questions diverses

##### ➤ Natura 2000

**Rapporteur : Georges BLERIOT, vice-président en charge de l'environnement**

Monsieur BLERIOT rappelle que le périmètre de Natura 2000 concerne 37 communes dont 18 communes de l'Isle Crémieu, sur 13 000 Ha de milieux humides, prairiaux et forestiers.

Cette mission doit être portée par une structure différente de l'Etat.

Dans un premier temps, il apparaissait que le Symbord soit la structure la plus appropriée pour porter ce projet mais, lors du conseil syndical du 1<sup>er</sup> avril dernier, les élus du Symbord se sont prononcés contre le fait d'assurer cette mission.

Il semble que leurs motivations étaient de ne pas apporter de nouvelles missions au Symbord, porteur du SCOT et du CDRA.

La CC de l'Isle Crémieu portant le plus de communes concernées et ayant la compétence « mise en valeur de l'environnement » paraît la plus adéquate pour gérer la problématique Natura 2000. Le bureau a émis un avis favorable en ce sens.

Une réunion en sous-préfecture est prévue le 3 juin prochain afin de valider les candidatures.

Monsieur BLERIOT ajoute que le salaire du chargé de mission est pris intégralement en charge par l'Etat.

Monsieur ZAMBERNARDI intervient en qualité de vice-président au Symbord et ajoute que les élus du Symbord n'ont pas abondé à ce projet pour les raisons précitées mais aussi parce que le Symbord n'avait aucune assurance financière concernant des frais de mission. En effet, l'argent devrait être versé à posteriori sans prise en charge des frais de structure.

Monsieur DESCAMPS ajoute qu'il n'y a aucune garantie auprès du FEDER pour ce poste.

Monsieur MOLINA signale que la CC de l'Isle Crémieu n'est pas demandeuse à tout prix et pense réellement que le Symbord est la structure la mieux à même à porter ce genre de missions.

Monsieur TESTE signale que ce sont des fonds européens et qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir sur le plan financier.

Monsieur ZAMBERNARDI maintient qu'il y a des charges résiduelles qui restent quand même à la charge de la collectivité porteuse.

Monsieur BLERIOT propose d'attendre la réunion du 3 juin avant de se positionner concrètement.

➤ **Report de la visite de Monsieur le Sous-préfet au vendredi 18 juin prochain dans les mêmes conditions**

Monsieur MOLINA remercie les élus de rendre réponse dans les meilleurs délais pour organiser au mieux cette rencontre.

➤ Monsieur DESVIGNES signale que les **inscriptions pour les vacances d'été aux centres de loisirs** de la CC de l'Isle Crémieu auront lieu le samedi 29 mai dès 8h00. Les vacances d'avril ont été un test pour les inscriptions via internet et ont rencontré un franc succès. Malheureusement, un virus s'est introduit dans le serveur du site internet d'inscriptions et a causé des problèmes à certains parents, problèmes qui semblent à ce jour résolus.

---

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres du conseil et lève la séance à 20h05.